



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



artisan

Le climat change, adaptions-nous
avec la nature



Etude sur les obstacles et leviers à la mise en œuvre des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique

Synthèse des entretiens d'acteurs clés

Version 1, Septembre 2021

Office français de la biodiversité
Site de Vincennes
« Le Nadar », hall C
5 square Félix Nadar
94300 Vincennes
www.ofb.gouv.fr



Le climat change, adaptions-nous
avec la nature

Table des matières

.....	1
I. Propos introductifs	3
II. Synthèse des entretiens	3
II.1 Profil des personnes interrogées	3
II.2 Thématiques d'intervention principales	4
II.3 Territoires d'intervention	4
II.4 Types de SafN mis en place ou financés	5
II.5 Principaux enseignements	7
II.5.1 Constat général :	7
II.5.2 Le frein du morcellement des responsabilités	8
II.5.3 L'acculturation professionnelle par la formation	8
II.5.4 Convaincre par la tangibilité	8
III. Sur les obstacles et les leviers associés	8
III.1 Quels sont les obstacles et leviers génériques ?	8
III.2 Quelles sont les obstacles et leviers spécifiques à certains types de SafN ?	11
III.3 Approche « acteurs »	17
III.4 Conclusions succinctes	19
IV. Annexes	20
IV.1 Liste des personnes interrogées	20
IV.2 Guides d'entretiens	21
IV.2.1 Financeurs	21
IV.2.2 Opérateurs	23
IV.3 Liste des abréviations	25

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Profils des personnes interrogées</i>	4
<i>Figure 2 : Thématiques d'intervention des structures interrogées</i>	4
<i>Figure 3 : Carte des territoires couverts par les entretiens</i>	5
<i>Figure 4 : Types de SafN identifiés par les personnes enquêtées</i>	7
<i>Figure 5 : Obstacles et leviers génériques à la mise en œuvre de SafN</i>	9
 <i>Tableau 1 : les obstacles/leviers selon les types de SafN mis en place</i>	 10

I. Propos introductifs

Les 30 entretiens d'acteurs clés ont été menés entre juillet et septembre 2021, auprès d'opérateurs et de financeurs de SafN basés en France métropolitaine et en Outre-mer (collectivités, gestionnaires, établissements publics, bailleurs de fonds, agences de l'Etat, associations, chercheurs...). Ils visaient un **approfondissement qualitatif de l'analyse des obstacles et leviers à la mise en place de SafN** issus de la littérature (voir le rapport d'étape 1), par le recueil de la perception d'acteurs clés sur le territoire français.

4 enquêteurs ont réalisé les entretiens par téléphone ou visioconférence, sur la base de guides d'entretiens semi-directifs (un spécifique aux opérateurs, l'autre aux financeurs). La durée de chaque entretien a varié entre une et deux heures selon la disponibilité des interlocuteurs et le flot de la discussion.

La liste des interlocuteurs est fournie en annexe, ainsi que les guides d'entretiens semi-directifs. Les comptes-rendus sont disponibles au format Excel mais restent confidentiels.

II. Synthèse des entretiens

II.1 Profil des personnes interrogées

Plus du tiers des personnes enquêtées sont des financeurs et le reste des opérateurs, comme illustré par le diagramme ci-dessous.

Parmi les financeurs se retrouvent principalement des opérateurs de l'Etat (Agences de l'eau, ADEME, AFD, ANCT), des collectivités territoriales (régions, CT Guyane) et un établissement public (ONF).

Parmi les opérateurs, les principaux concernés sont les établissements publics (de coopération intercommunale), des associations (CEN, LPO, FNE, AREAS), et des collectivités territoriales (départements, commune).



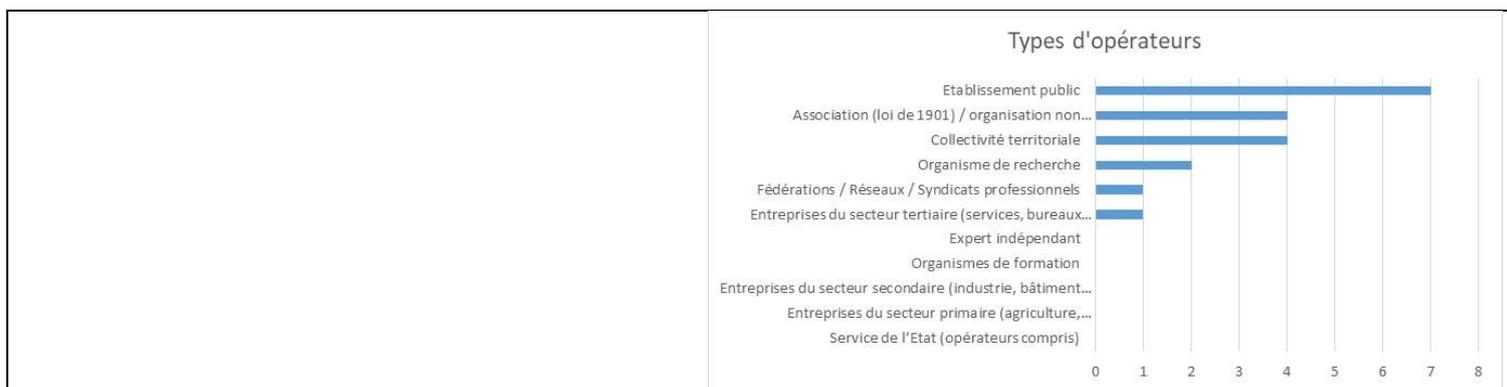


Figure 1 : Profils des personnes interrogées

II.2 Thématiques d'intervention principales

Les structures enquêtées interviennent principalement dans le domaine de la gestion de l'eau, puis l'aménagement du territoire et la protection de la biodiversité. Le graphique ci-dessous illustre les principaux domaines d'intervention de ces structures.

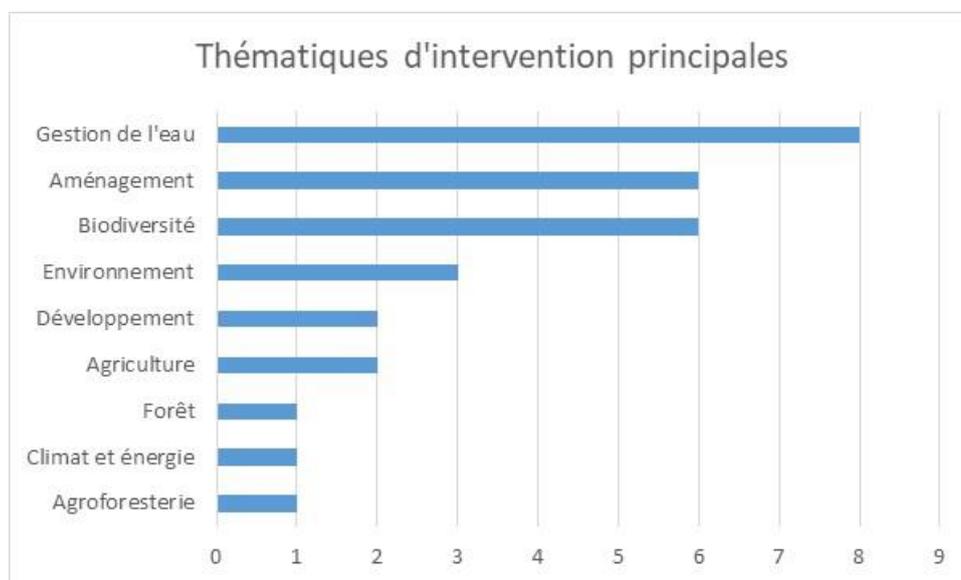


Figure 2 : Thématiques d'intervention des structures interrogées

Les acteurs de la gestion de l'eau sont les Agences de l'eau, un département en charge de l'animation de la politique de l'eau, VNF et des syndicats. Les acteurs classés dans l'aménagement sont les métropole, PNR, et des acteurs « au service des territoires » (ANCT, ACDF, Banque des territoires). Sur la biodiversité, se retrouvent soit des acteurs « classiques » (CEN, LPO) ou des services biodiversité de collectivités.

II.3 Territoires d'intervention

Les structures interrogées sont réparties sur l'ensemble du territoire national, comme représenté dans la carte ci-dessous. Elles interviennent à différentes échelles territoriales, comme mis en évidence par les encadrés de texte. Celles qui

interviennent à une échelle supra-territoriale ont été placées à gauche de la carte, au nombre de 7.

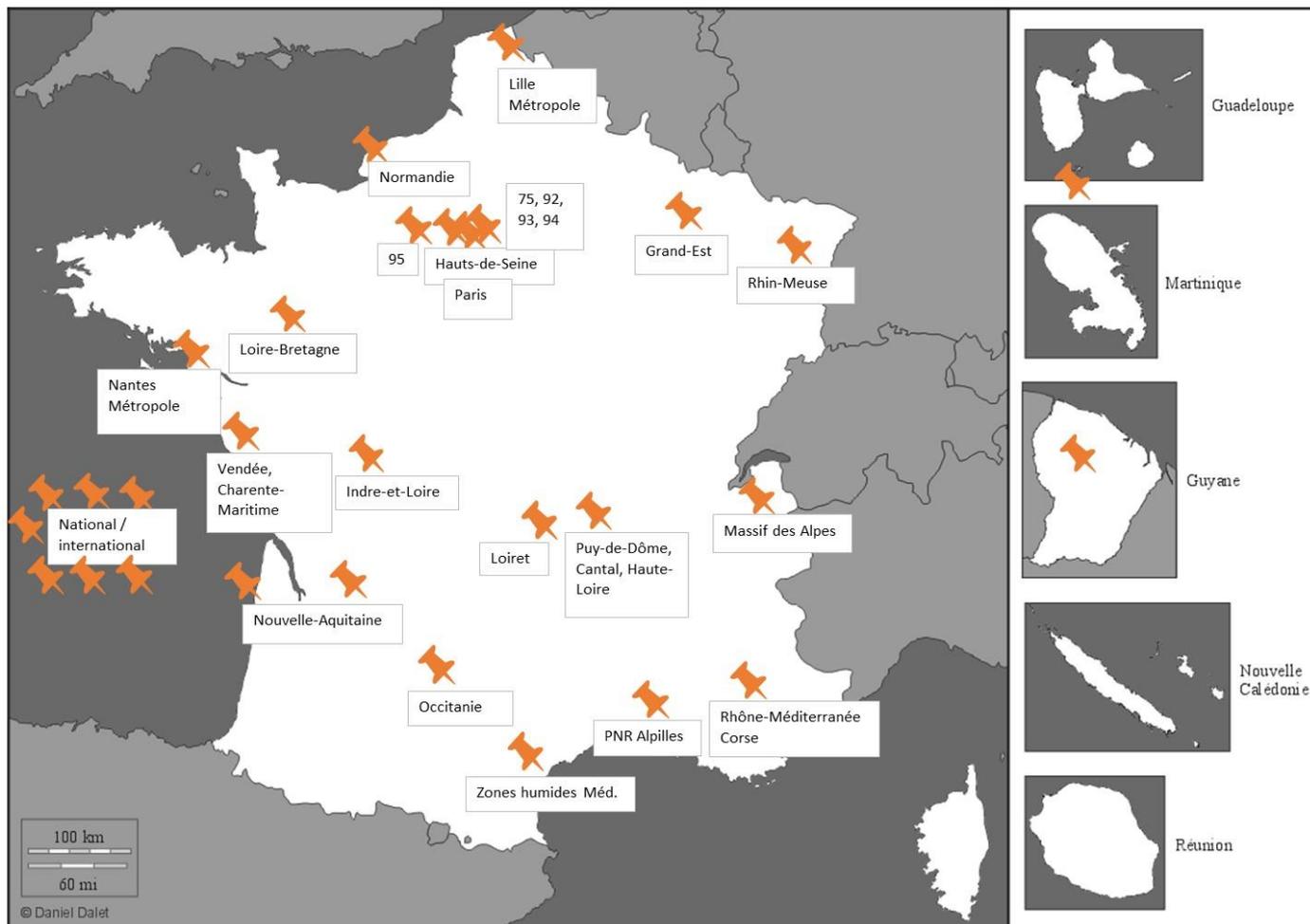


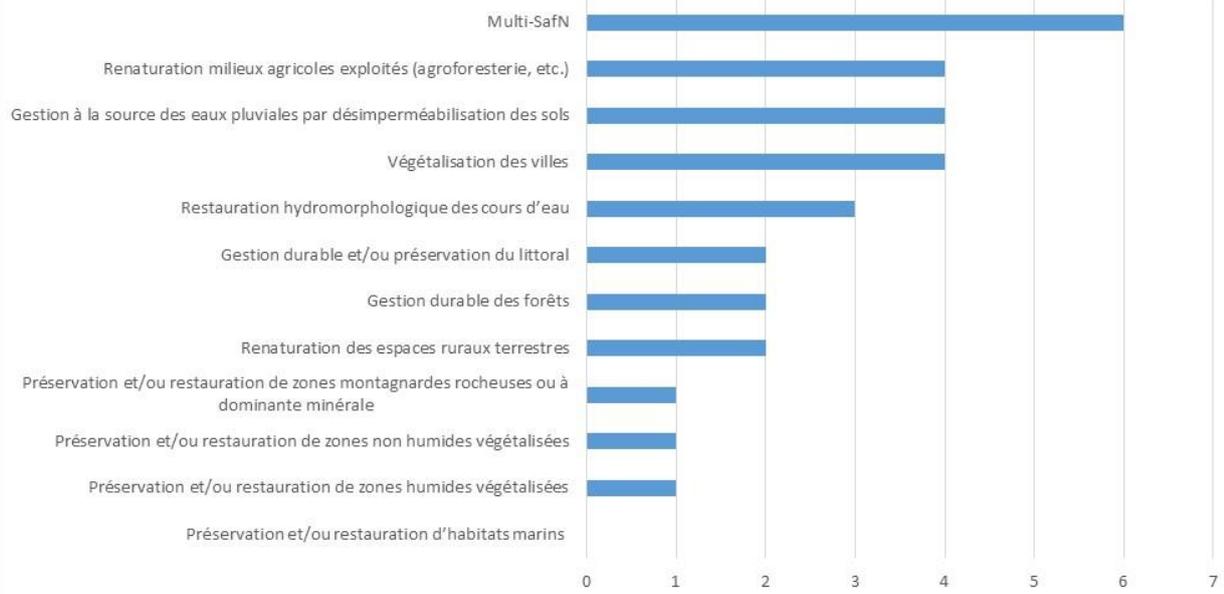
Figure 3 : Carte des territoires couverts par les entretiens

II.4 Types de SafN mis en place ou financés

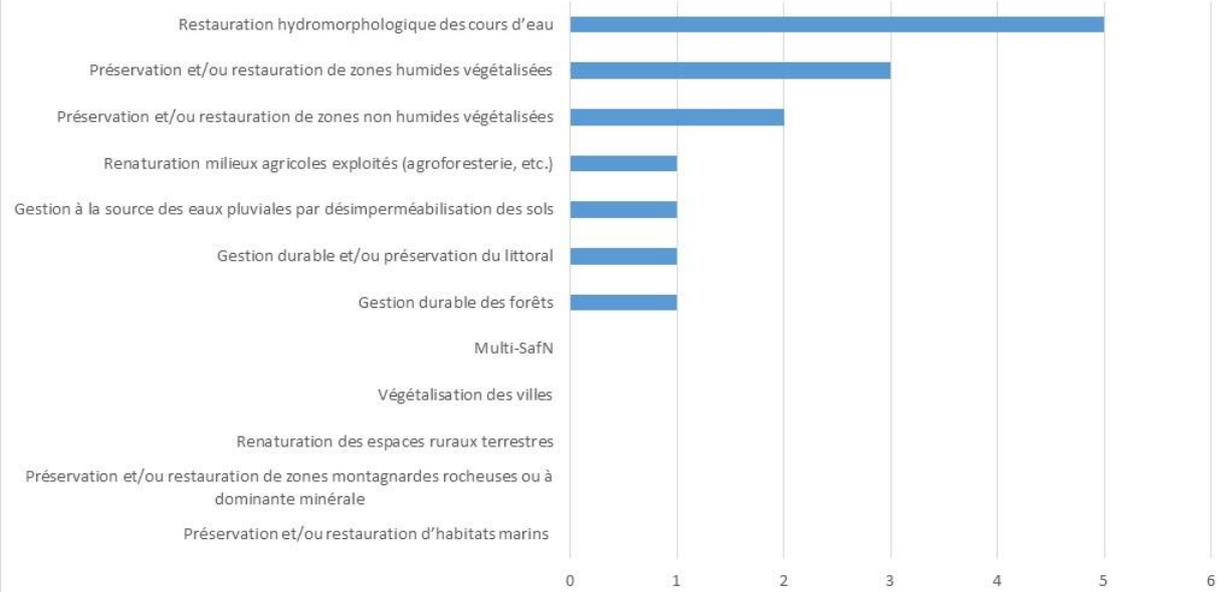
La moitié environ des personnes interrogées ont mentionné **plus d'un type de SafN** auquel la structure avait contribué. En conséquence, nous avons identifié le type de SafN principal mis en place ou financé par la structure, puis des SafN secondaires voire tertiaires.

Elles sont synthétisées dans les graphiques ci-après, et les comptes-rendus fournissent des informations plus détaillées sur chaque type de SafN mentionné.

Principales interventions



Interventions secondaires



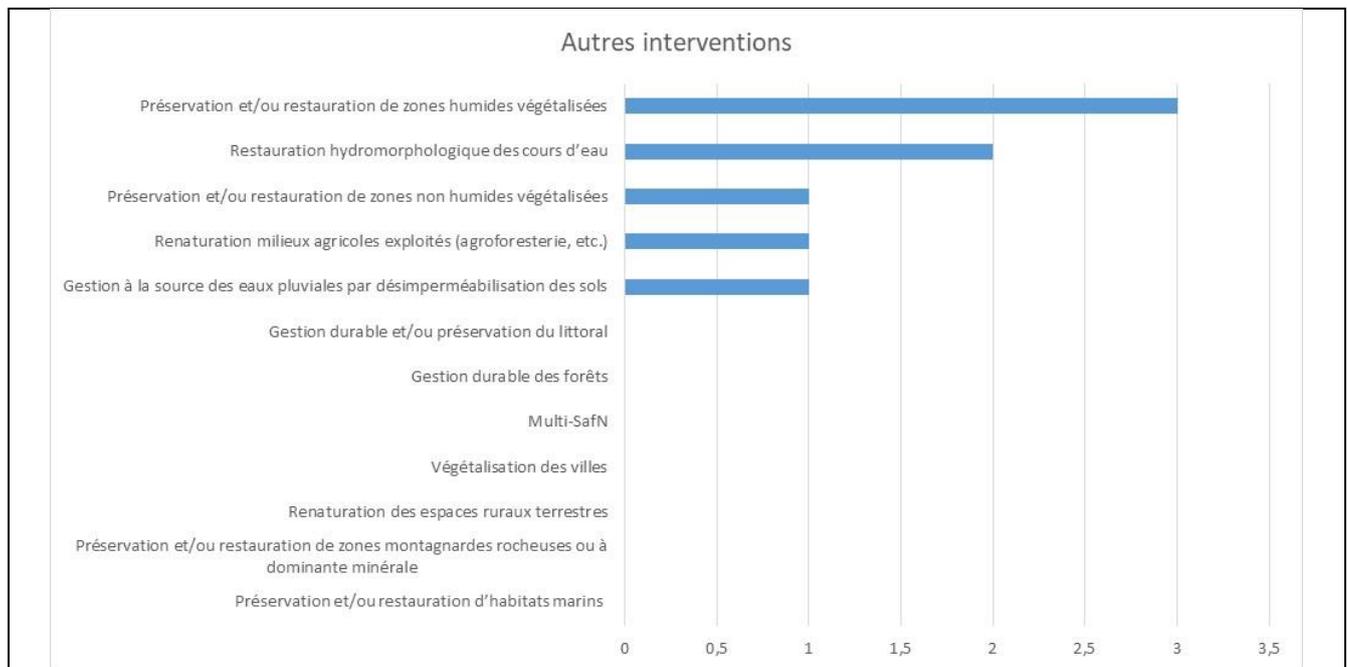


Figure 4 : Types de SafN identifiés par les personnes enquêtées

Une catégorie « Multi-SafN » est incluse dans le classement lorsqu'il n'est pas possible de distinguer un type principal, mais que la structure intervient de manière transversale sur un ensemble de problématiques. Il s'agit surtout de financeurs de type AFD ou Banque des territoires, de régions, ou encore d'associations comme FNE.

Une part importante des SafN mises en place concerne la renaturation de milieux agricoles exploités. C'est lié en partie avec la nature des structures interrogées (celles qui souhaitent promouvoir l'utilisation de l'arbre ou des haies champêtres en agriculture, ou qui travaillent sur la problématique du ruissellement et de l'érosion). Les régions proposent parfois des soutiens à l'agroforesterie (et le feront sans doute dans la prochaine programmation régionale du FEADER).

Les collectivités et intercommunalités interviennent en grande partie sur les problématiques urbaines, en lien avec les enjeux de chaleur, de biodiversité, de gestion de l'eau... et la volonté globale de réintroduction du vivant en ville.

II.5 Principaux enseignements

II.5.1 Constat général :

Un constat global que nous tirons de cette étape d'entretiens est, d'une part, un besoin pressant de **s'accorder sur une définition des SafN qui aie du sens (soit cohérente) par rapport aux dispositifs et aux compétences** des administrations publiques et leurs opérateurs, et qui **soit compréhensible** par les bénéficiaires potentiels. Les critères actuels sont parfois perçus comme étant trop technocratiques et inopérants.

D'autre part, en lien avec le point précédent, le label ou l'approche SafN s'inscrit dans un contexte où certaines SafN sont mises en œuvre depuis plusieurs années par différentes politiques publiques : ce concept doit donc trouver sa place et **démontrer sa plus-value par rapport à l'existant**, pour éviter l'effet d'affichage vide de sens ou d'opérationnalité.

Ce flou autour de la définition **avantage**, pour l'instant, **certaines acteurs par rapport à d'autres**. En effet, certains – souvent des acteurs qui disposent d'une ingénierie plus importante – se sont déjà emparés du concept pour justifier leur action a posteriori, alors que d'autres structures se posent encore la question de la définition et du maniement du concept. En conséquence, le concept de SafN ne rend pas encore nécessairement les actions plus ambitieuses ou différentes (sauf dans

certains cas précis, voir l'exemple de la Région Grand-Est et de sa politique environnementale intégrée, structurée autour de la biodiversité, de l'eau et de la transition énergétique, ainsi que sa démarche d'évaluation Climat de l'ensemble de ses politiques publiques qui sera complétée à terme d'une évaluation de l'impact sur la biodiversité).

II.5.2 Le frein du morcellement des responsabilités

Un autre enjeu auquel sont confrontés les responsables de la mise en œuvre de SafN est **la nature transversale des deux composantes de ces mesures** : les solutions fondées sur la nature d'une part, et l'adaptation au changement climatique d'autre part. En effet, pouvoir s'adapter aux effets climatiques multiples, en se basant sur de l'ingénierie écologique, demande de faire appel à un ensemble de disciplines et de services : l'hydrologie, la voirie, l'urbanisme, l'architecture, le paysagisme, l'écologie, l'agronomie, la gestion des espaces verts et naturels, la climatologie, la géographie, etc. Or l'organisation sectorielle et le morcellement des responsabilités conséquent de la plupart des collectivités françaises, des services de l'Etat ou de leurs opérateurs se prête mal à l'interdisciplinarité.

On note également un manque de clarté sur les responsabilités pour le maintien ou la gestion après la réalisation de la SafN, pouvant créer des tensions entre services.

II.5.3 L'acculturation professionnelle par la formation

La culture professionnelle des commanditaires / maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, comme celle des financeurs prend ses racines dans **la formation qu'ont pu recevoir ces personnes**. En termes de formation initiale, tant que les futurs « donneurs d'ordre », acquéreurs, prestataires ou financeurs n'auront pas acquis les connaissances et compétences nécessaires à la mise en œuvre de SafN, certaines auront peu de probabilité d'être bien mises en œuvre, ou le changement de paradigme ne se verra qu'à moyen terme. La formation continue est sans doute un levier vers un changement et une acculturation plus rapide.

II.5.4 Convaincre par la tangibilité

Les SafN, contrairement à d'autres actions, vont parfois **manquer de visibilité ou de « spectacularité »**, pouvant être perçues comme gages d'une réélection pour des élus ou d'une éventuelle adhésion par la population. Pour leur donner une existence tangible, il est donc d'autant plus important de **construire un discours argumenté en leur faveur**, qui saura convaincre et démontrer l'intérêt de leur déploiement plus large.

Un **référentiel** permettrait de comparer plusieurs types de solutions (SafN par rapport à des non-SafN) pour résoudre un voire plusieurs enjeux donnés (inondation, qualité de l'eau, chaleur, érosion, perte de biodiversité, etc.). Il faudrait toutefois, pour cela, **définir ou homogénéiser des indicateurs** pour pouvoir les comparer entre elles (quelles données faire remonter, en termes de résultats, suivi, impacts, efficacité, etc.).

III. Sur les obstacles et les leviers associés

Ce chapitre s'attache à analyser les obstacles et leviers qui sont ressortis des échanges en entretiens. Il est mis en lumière par des éclairages issus de la revue de littérature.

III.1 Quels sont les obstacles et leviers génériques ?

Une fois n'est pas coutume, la quasi-totalité des personnes interrogées font état d'une **multiplicité de facteurs** qui ont affecté la mise en œuvre de leurs SafN. Afin de simplifier l'analyse, nous les avons catégorisés et classés selon « obstacles / leviers principaux » et « autres », comme illustré dans les graphiques suivants.

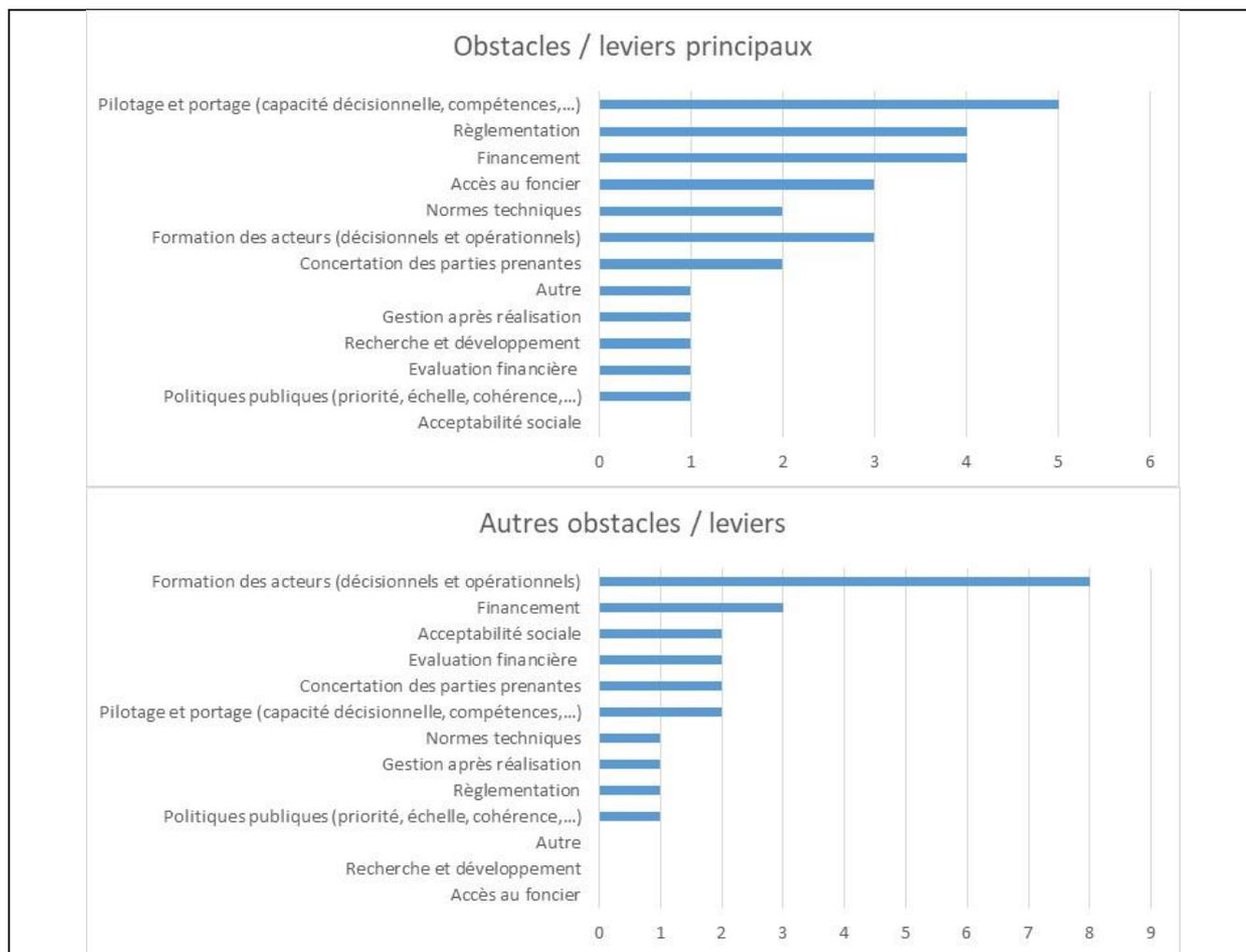


Figure 5 : Obstacles et leviers génériques à la mise en œuvre de SafN

Les facteurs récurrents sont :

- **Le pilotage et le portage**
- La réglementation
- **Le financement**
- Les normes techniques
- **La formation des acteurs**
- La concertation des parties prenantes
- La gestion après réalisation
- L'évaluation financière
- Les politiques publiques

En gras figurent les trois facteurs les plus saillants, d'une mise en œuvre effective de SafN (ceux qui potentiellement bloquent le plus, ou favorisent le plus).

Seuls les facteurs de l'acceptabilité sociale, de la recherche et développement et de l'accès au foncier sont moins répandus, car sans doute plus liés à des contextes (territoriaux, type de SafN, jeux d'acteurs, etc.) spécifiques.

Cette lecture à plat est toutefois très partielle. Il convient de la compléter par une **lecture croisée**, entre type d'obstacle et type de SafN. Les tableaux ci-après nous renseignent sur ces croisements, en adoptant l'entrée type de SafN (Tableau 1).

Tableau 1 : les obstacles/leviers selon les types de SafN mis en place

Type d'obstacle principal selon les SafN concernées	Nombre de SafN concernées
Étiquettes de lignes	
Multi-SafN	9
Evaluation financière	1
Financement	2
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	2
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Politiques publiques (priorité, échelle, cohérence,...)	1
Règlementation	2
Renaturation milieux agricoles exploités (agroforesterie, etc.)	4
Accès au foncier	1
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Recherche et développement	1
Règlementation	1
Restauration hydromorphologique des cours d'eau	3
Concertation des parties prenantes	1
Financement	1
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Gestion à la source des eaux pluviales par désimperméabilisation des sols	3
Accès au foncier	1
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	1
Normes techniques	1
Préservation et/ou restauration de zones humides végétalisées	3
Accès au foncier	1
Gestion après réalisation	1
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Gestion durable et/ou préservation du littoral	2
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Règlementation	1
Renaturation des espaces ruraux terrestres	1
Financement	1
Végétalisation des villes	1
Concertation des parties prenantes	1
Préservation et/ou restauration de zones montagnardes rocheuses ou à dor	1
Normes techniques	1
Total général	27

Autres obstacles selon les SafN concernées	
Étiquettes de lignes	Nombre de SafN concernées
Multi-SafN	6
Concertation des parties prenantes	1
Evaluation financière	2
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	1
Gestion après réalisation	1
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Restauration hydromorphologique des cours d'eau	4
Concertation des parties prenantes	1
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	3
Renaturation milieux agricoles exploités (agroforesterie, etc.)	3
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	1
Pilotage et portage (capacité décisionnelle, compétences,...)	1
Politiques publiques (priorité, échelle, cohérence,...)	1
Végétalisation des villes	3
Acceptabilité sociale	1
Financement	2
Gestion durable et/ou préservation du littoral	3
Acceptabilité sociale	1
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	1
Normes techniques	1
Gestion à la source des eaux pluviales par désimperméabilisation des sols	3
Financement	1
Formation des acteurs (décisionnels et opérationnels)	2
Gestion durable des forêts	1
Règlementation	1
Total général	23

Ces tableaux nous montrent, en plus de la confirmation des obstacles et leviers génériques récurrents, que des catégories de SafN sont confrontées à des obstacles / leviers spécifiques, par exemple :

- La restauration hydromorphologique de cours d'eau, et la concertation des parties prenantes ;
- La gestion à la source des eaux pluviales, et la formation des acteurs ;
- La renaturation de milieux agricoles exploités, et le pilotage et portage.

Ces liens ainsi que les autres sont discutés dans les paragraphes qui suivent.

III.2 Quelles sont les obstacles et leviers spécifiques à certains types de SafN ?

SafN « végétalisation des villes et désimperméabilisation des sols »

Les obstacles et leviers propres à la végétalisation des villes ou à la désimperméabilisation des sols en milieu urbain sont divers :

- **Pilotage et portage** (capacité décisionnelle, compétences, ...) :

Selon les propos d'une intercommunalité, le sujet de la nature en ville est partagé dans beaucoup de directions différentes. Il manque une direction d'ensemble, chacun a sa politique.

Par ailleurs, certains sujets sont orphelins de portage (politique et technique), comme créer de la fraîcheur pour lutter contre l'effet « îlot de chaleur urbain » (ce serait un service dédié à créer).

En écho avec le frein du pilotage et portage, le manque de moyens (ex. nombre d'ETP) est un obstacle majeur pour la collectivité, afin de dégager du temps et des ressources pour faire avancer le sujet, que ce soit pour aller chercher des financements européens sur le sujet de l'adaptation, faire avancer une culture de la gestion plus intégrée et efficace des

espaces verts (un entretien « a minima » des espaces verts, avec par exemple moins de tailles nécessaires et des arbres mieux positionnés, permettant ainsi des économies de ressources), lever les idées reçues - les feuilles mortes sont forcément des déchets, les arbres font de l'ombre... Ce manque de moyens est lié au pilotage et au portage, car le morcellement des responsabilités sur le sujet implique que des chargés de mission n'aient que 0.2 ou 0.5 ETP pour travailler dessus, parmi leurs autres missions.

Au niveau des grosses intercommunalités / métropoles, l'organisation territoriale et la répartition des compétences joue beaucoup sur la lisibilité des interventions et l'efficacité de la politique nature en ville, les communes ayant la compétence sur les espaces verts et l'intercommunalité sur la voirie, l'aménagement et la GEMAPI. Des exemples de leviers comprennent la mutualisation des compétences entre communes et métropole, l'adhésion des responsables de l'aménagement au projet, la concentration ou l'homogénéité des pôles urbains...

- **Financement / évaluation financière :**

Les freins et leviers sont variés. D'une part, du point de vue d'une intercommunalité, ils sont liés à la nature des dépenses derrière ce type d'opérations, par rapport à d'autres. En effet, la mise en place d'un projet de végétalisation est généralement considérée comme entrant dans la catégorie des frais de fonctionnement. A l'inverse, un projet d'aménagement bétonné sera considéré comme une dépense d'investissement, qui est généralement mieux vue et gérée plus facilement que la dépense de fonctionnement d'un point de vue comptable.

Selon l'ADEME, il y a également un problème non pas de disponibilité des financements, mais de visibilité liée à la fragmentation des financements qui ne sont pas « estampillés » SafN. Par ailleurs, il faudrait sans doute fléchir davantage les financements vers les actions sur le sol (désimperméabilisation, désartificialisation, dépollution, gestion des réseaux). En effet, ce sont souvent ces étapes préalables à la renaturation en espace urbain qui complexifient le recours aux SafN.

Par ailleurs, si l'approche "nature" n'est pas dimensionnée dès le départ, cela va se répercuter sur les budgets et calendriers. Il faut donc être plus exigeant sur les ambitions dès le début, en imposant par exemple une obligation de gestion des eaux pluviales dès la conception de tous les projets avec une instruction dédiée. Attention toutefois, un autre interlocuteur (financeur) fait remarquer que cette obligation est insuffisante : les maîtres d'ouvrages peuvent *de facto* continuer à artificialiser tout en respectant l'obligation d'infiltration (il suffit de gérer eaux pluviales à la parcelle), de sorte que les projets de désimperméabilisation et végétalisation restent anecdotiques.

- **Concertation des parties prenantes / formation des acteurs (décisionnels et opérationnels) :**

La multidisciplinarité des SafN impose d'associer les compétences nécessaires de manière plus accrue, d'autant plus en milieu urbain où les enjeux sont plus importants (surfaces restreintes, densité de populations et d'activités / biens, etc.).

Selon les propos d'une intercommunalité, dès qu'on sort du bétonnage, la mise en œuvre des projets est plus complexe, ce qui n'incite pas à faire différemment : les temps de conception sont plus longs, les projets requièrent plus de connaissances, il manque des retours d'expériences qui ne sont pas faits aujourd'hui.

De plus, les bureaux d'étude ne sont pas compétents globalement sur le sujet de la gestion intégrée des eaux pluviales et la végétalisation (présence de l'eau et du végétal), et il manque des outils de remontées d'indicateurs sur l'adaptation.

Ainsi, l'ingénierie de marchés publics doit évoluer à travers la formation et l'écriture juridique des cahiers des charges. Les entreprises les mieux-disantes ne sont pas nécessairement les plus adaptées pour des travaux de renaturation de rivières par exemple (elles ont le plus souvent un profil de BTP classique, pour qui le fait de faire intervenir une entreprise spécialisée ou un écologue représenterait un surcoût car elles ne sont pas formées à l'écologie), car les critères sont mal calibrés. Pour l'instant, ce sera forcément plus compliqué et/ou plus long de recréer une zone humide que de mettre en place un tuyau, donc les élus privilégient la deuxième option.

De plus, la gestion des eaux pluviales a longtemps été considérée comme relevant d'un domaine réservé aux hydrologues, et que les urbanistes ne comprenaient pas. Il y a progressivement un changement de braquet vers une ouverture à d'autres thématiques (hydrologie, urbanisme, paysagisme, architecture, etc.).

Par ailleurs, pour s'adapter, il faut se donner le droit à l'erreur et se laisser la possibilité de tester des choses, de mettre en place des processus itératifs (pas forcément coûteux), et d'appliquer ces approches systématiquement.

- **Acceptabilité sociale :**

Les freins aux approches basées sur la nature en ville sont fondamentaux, et nécessitent un travail pédagogique de fond constant pour une meilleure acculturation. En très résumé, la nature a tendance à faire peur ! Les élus craignent des répercussions en termes sanitaires et de responsabilité : pullulation des moustiques tigres, chutes d'usagers dans les noues ou à cause des feuilles mortes, chutes de branches ... globalement, il y a une peur du changement et de la modification de certains usages (non-accessibilité de certains espaces, réduction de la place de la voiture). Selon un exemple donné par une Agence de l'eau, certains habitants vont se braquer rapidement (« l'arbre devant ma fenêtre va me cacher le soleil l'hiver »), mais il suffit parfois de leur rappeler certains principes pour qu'ils comprennent l'intérêt de la mesure (« l'arbre va perdre ses feuilles l'hiver, et vous protégera de la chaleur l'été »).

- **Gestion après réalisation :**

Selon un syndicat de gestion des eaux, l'avantage majeur est que les SafN agissent sur la source du problème, en évitant de le créer, au sein d'une gestion intégrée et holistique. Elles évitent ainsi des coûts et des investissements curatifs (soutenabilité financière). Dans cette optique, la gestion après réalisation sera sans doute moins coûteuse dans le cas des SafN, car la nature se charge d'infiltrer les eaux « seule ».

Toujours selon le syndicat, « *des petits efforts en termes de Sfn permettraient de résoudre 80 % du problème créé* », qui est que les eaux pluviales sont abordées à travers le prisme de la gestion des déchets (les évacuer le plus loin et le plus rapidement possible, ce sont des eaux "usées"), et non de la valorisation d'une ressource (l'infiltration sur place pour éviter les débordements de réseaux et les investissements coûteux, et l'imperméabilisation des villes qui cause des problèmes en chaînes, ou encore la récupération et l'utilisation).

Outre la communication sur les actions, un levier pour la gestion après réalisation serait de promouvoir des techniques de végétalisation en intégrant un entretien « soft », c'est-à-dire qui ne requièrent pas autant d'interventions humaines après la réalisation (ex. essences à croissance plus lente, taille douce ou naturelle en tenant compte de la sécurité).

- **Evolutions pressenties :**

L'obligation de "Zéro Artificialisation Nette" va contraindre les objectifs d'urbanisation à être revus à la baisse, ce qui joue en faveur des SafN.

SafN « gestion durable et préservation du littoral »

Seuls trois interlocuteurs ont déclaré déployer ce type de SafN. Les obstacles et leviers mentionnés, en lien avec la gestion durable et la préservation du littoral ont été les suivants :

- **Pilotage et portage :**

L'un des interlocuteurs a fait part d'un défaut de portage politique pour des démarches expérimentales et scientifiques, qui ont des impacts sur le territoire et ses activités et qui ont été mal compris et appropriés. Cela est valable en particulier pour une gestion adaptative qui ne permet pas de garantir des résultats précis et connus d'avance (notamment en termes de protection par rapport à un événement climatique et ses conséquences telles que les inondations). Trouver une communication convaincante et partagée est très difficile mais nécessaire.

- **Règlementation :**

Le morcellement des compétences et le fonctionnement en silos est nuisible, en lien avec la réglementation. En ce qui concerne la gestion des dunes sur le littoral aquitain réalisée par l'ONF, le ministère de l'agriculture va financer la gestion, la DGPR au sein du ministère de l'écologie va s'occuper de la submersion marine, la DEB de l'érosion, et le Fonds Barnier ne prend en charge les dommages que s'ils sont causés par l'érosion par risque gravitaire. Cette complexité empêche parfois de faire des projets communs et intégrés.

- **Acceptabilité sociale :**

Sur le littoral, la notion de « laisser faire » la nature est très peu acceptée, car cette approche peut prendre des proportions importantes : les paysages, les milieux et les espèces se modifient rapidement. De plus, il y a une crainte ancrée de la mer, appuyée par 60 ans de gestion « en dur » des risques (ouvrages de type épis, enrochements, digues à la mer, etc.). Ainsi, culturellement, « les populations locales et surtout les élus ont plus confiance dans les cailloux que les dunes qui bougent ».

Par ailleurs, les occupants du littoral sont en grande partie des retraités qui ne seront plus là en 2050, et qui sont attachés à leur patrimoine. Selon l'interlocuteur, il faudra malheureusement d'autres épisodes de tempêtes avec des dégâts matériels pour que les gens se rendent compte qu'une gestion souple du trait de côte est inéluctable (et que les élus qui défendent cette approche se fassent réélire).

- **Evolutions pressenties :**

Dans le cadre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, un deuxième programme d'actions pour la période 2014-2019 avait été mis en œuvre. Il faudra voir la suite, les Stratégies territoriales et régionales pour la gestion du trait de côte semblent avoir emboîté le pas. Il manque une communication claire et homogène sur les résultats de ces stratégies et les priorités pour la suite.

SafN « préservation/restauration/ création de zones humides »

- **Acceptabilité sociale :**

Elle est variable selon les secteurs. Les élus dans les zones rurales soumises aux inondations sont demandeurs, mais il y a des freins dans les zones plus urbaines.

Au démarrage des projets en particulier, il y a des difficultés d'adhésion aux solutions multifonctionnelles dont les résultats s'inscrivent dans le long terme, et une préférence pour les solutions monofonctionnelles à effet immédiat.

- **Financement :**

Ce point est en lien avec les dispositifs de financement sur la biodiversité en général. Une région nous indique qu'il y a un souci de lisibilité de ces dispositifs (jugés trop technocratiques et compliqués) pour les acteurs de la biodiversité, qui indiquent perdre énormément de temps pour monter leurs dossiers de demande de financements.

Certains acteurs « traditionnels » les connaissent mieux (associations, CEN, LPO, ANAH, PNR, gestionnaires RN, conservatoire botanique...), mais les collectivités moins et sont désavantagées.

- **Accès au foncier :**

La maîtrise foncière peut parfois être un obstacle, en particulier pour les SafN consommatrices de foncier comme les interventions sur les zones humides.

- **Evaluation financière :**

Des éléments de comparaison entre l'aménagement « béton » et la SafN seraient utiles pour convaincre de l'intérêt de recourir aux SafN au niveau du coût, de l'investissement et du fonctionnement.

En particulier, en ce qui concerne ce type de SafN, une personne fait valoir qu'ils n'arrivent pas à répondre à des indicateurs d'évaluation opérationnels. Ils peuvent en revanche démontrer qu'il y a suffisamment de publications scientifiques qui prouvent l'intérêt des zones humides pour forger une conviction générale sur leur effet bénéfique sur la ressource en eau. Toutefois, il est plus compliqué de prouver l'effet bénéfique à une échelle opérationnelle et de terrain, car il n'y a pas d'effet massif de l'action à l'échelle d'un bassin versant ou sous-bassin versant.

A minima, dans les méthodologies, il faudrait se demander avant toute altération (ou maintien d'une altération) d'un milieu si les SafN ne peuvent pas être privilégiées. Par exemple, si des retenues doivent être mises en place sur certains territoires, il faut d'abord arrêter de drainer des zones humides et les restaurer avant de construire ces retenues ; si certaines digues doivent être maintenues (ou mises en place) pour protéger les populations et les biens, il faut d'abord identifier et préserver (et éventuellement restaurer) les zones humides qui agissent comme des barrages naturels ; etc.

- **Règlementation :**

Ce point est également en lien avec les initiatives touchant aux cours d'eau. Selon un interlocuteur, les textes d'application de la GEMAPI pourraient être plus directifs (ex. définir un objectif ou seuil minimal de 30 % des actions liées à l'écologie), de manière à prévenir les risques en intégrant la protection de la nature (ce qui est peu fait aujourd'hui).

Par exemple, pour l'entretien des cours d'eau (enlèvement des embâcles), l'intercommunalité le fait en entrant avec des gros engins et en saccageant la végétation à la mauvaise période. Or un entretien minimaliste des cours d'eau de façon écologique est possible et souhaitable, de manière à faire un pas vers la conservation de la nature tout en prévenant les inondations.

SafN « restauration hydromorphologique de cours d'eau »

- **Acceptabilité sociale :**

La notion de multifonctionnalité des interventions semble plus importante en milieu urbain que rural. Le côté paysager, les usages récréatifs, de marche, de pédagogie vis-à-vis des enfants, de cadre de vie général sont des arguments auxquels les élus des zones urbaines sont attachés. Le lien à l'utilisateur est beaucoup plus anticipé qu'il y a dix ans.

D'un point de vue gestion de projet, un syndicat nous indique qu'il ne peut plus faire des projets uniquement centrés sur la problématique « inondation » par exemple. Le volet écologique doit désormais être le point d'ancrage, et le volet hydrologie en support (pour les maîtrises d'œuvre externes).

Un levier est d'amener les élus et la population sur le terrain, de leur faire visiter des sites existants. Par exemple, un syndicat a emmené une vingtaine de personnes sur le site de réouverture d'une rivière pour leur montrer ce que ça donne et favoriser l'adhésion, c'est beaucoup plus parlant que de montrer des photos en réunion.

- **Accès au foncier :**

Le témoignage d'un SAGE indique que les difficultés d'accès au foncier ne sont pas tant des obstacles en eux-mêmes que des révélateurs de difficultés d'acceptabilité. La concertation et l'animation très en amont des actions sont les leviers présentés comme les meilleures solutions pour lever cet obstacle.

SafN « Renaturation de milieux agricoles exploités » (agroforesterie, etc.)

Les obstacles et leviers sont de plusieurs ordres :

- **Politiques publiques / pilotage et portage :**

Selon une collectivité d'Outre-mer, la gouvernance pluridisciplinaire et territoriale est nécessaire. Elle passe notamment par la mise en place de comités techniques autour des projets financés et qui mobilisent des acteurs qui peuvent apporter

des expertises complémentaires.

Le problème de l'entretien de certaines SafN doit être résolu, en prévoyant une structure responsable, un planning, des compétences et des moyens nécessaires à l'entretien.

En Guyane, il existe une activité de lobby très forte (EURODOM), qui fait pencher la balance dans le sens des grandes filières et exploitations, ce qui a des répercussions au niveau local sur des « petites » initiatives qui peinent à voir le jour.

En ce qui concerne l'agroforesterie, un levier serait de retrouver des dynamiques de circuits courts, avec la valorisation de bois-énergie à proximité des sites de production, et des collectivités qui payent des prix rémunérateurs pour inciter les agriculteurs à planter davantage.

- **Règlementation :**

Une structure indique la difficulté à donner une place à l'agroforesterie dans la PAC (piliers 1 et 2) et la réglementation fiscale, ce malgré le plan de relance incluant les plantations d'arbres. En effet, les agriculteurs qui souhaitent être aidés pour planter des arbres sont contraints de suivre une série de dispositifs avec le pilier 1 de la PAC, ils ne sont pas libres d'imaginer les projets qu'ils veulent. Selon elle, plutôt que d'imposer des cahiers des charges rédhibitoires, il s'agirait de mener des évaluations sur la base des bénéfices agroécologiques et économiques. Il faudrait également que toutes les parcelles soient éligibles (plutôt qu'éligibles sur des critères de densité), ce dès le 1^{er} arbre planté selon une politique de subvention à la plantation.

Par ailleurs, les temps des programmes de financement (toute source confondue) seraient trop courts et inadaptés au temps de croissance des arbres (2-3 ans par rapport à 50 ans, avec des variations selon les espèces), ne permettant pas un suivi approprié dans le temps (conditions de croissance, entretien nécessaire, rôle joué par l'arbre, adaptabilité des mélanges d'essences, etc.).

- **Accès au foncier :**

Les SafN en milieux agricoles exploités se heurtent à la question du foncier car elles se réalisent généralement en substitution d'espaces productifs et peuvent représenter des surfaces significatives.

Le principal levier mis en évidence est la réalisation de tests chez des exploitants volontaires puis d'un partage entre pairs pour faciliter le déploiement des solutions.

- **Formation des acteurs :**

Un travail important de sensibilisation et de formation des décideurs est à mener (en particulier auprès des nouvelles équipes en ce qui concerne les régions), les bases sont à reconstruire pour se réconcilier avec la nature et faire comprendre que chaque action a des conséquences (ex. les inondations suite à une déforestation).

De plus, la principale adaptation à faire est organisationnelle : chercher l'ingénierie sociale et organisationnelle pour gagner en efficacité. Il y a aussi besoin de référentiels techniques et de méthodologies. L'information existe mais elle est diluée et n'est pas structurée.

- **Recherche et développement :**

Les temps d'expérimentation sont longs, étant donnés les délais pour atteindre une certaine maturité chez les arbres. Par ailleurs, il faut accepter de faire des erreurs, et apprendre en faisant (« on est en permanence en train d'apprendre »). Par exemple, pour la reforestation la survie est arbres est un facteur essentiel, planter en pépinières permet de faire des erreurs sans trop d'impacts.

SafN « Gestion durable des forêts »

- **Règlementation :**

Sur le risque incendie, il y a un cloisonnement total des normes qui n'intègrent pas d'autres dimensions liées. En effet, le code forestier règlemente des régions soumises au régime forestier, où il n'est pas facile de les rouvrir à d'autres vocations ou activités (sylvicoles, actions coupe-feu comme l'installation de chevriers, actions en faveur de la biodiversité, etc.).

SafN « Préservation et/ou restauration de zones montagnardes rocheuses ou à dominante minérale »

- **Normes techniques :**

L'interlocuteur souligne un manque de normes (ex., réduction du risque de tant par rapport à une situation décennale) ce qui fait que par assurance, on a tendance à avancer plus vers des solutions grises, car les impacts des SFN sont moins évidents à mesurer.

- **Règlementation :**

Il y a une responsabilité sur la prévention / gestion des risques naturels en forêt qui est morcelée entre la DRAAF et la DREAL.

Multi-SafN, obstacles/leviers généraux :

Les initiatives territoriales sont des processus qui nécessitent du temps, une relation de confiance avec les acteurs, et donc des financements qui s'apparentent à du fonctionnement (financer sur un temps long des salariés qui font ce travail avec les acteurs locaux), or beaucoup de financeurs publics veulent être sur du concret et de l'opérationnel, donc des crédits pour de l'investissement. Toutefois, le travail en amont est important pour la durabilité de la mise en place de la solution : les SafN nécessitent que les différentes parties prenantes aient compris et partagent une culture commune.

L'approche en silos des politiques publiques (et des financements, de l'évaluation) ne correspond pas aux approches de type SfN, où les bénéfices sont multiples et emprunts de transversalité. Par exemple, une structure a mis en place des actions sur l'Allier et la Loire, qui avaient pour objectif premier de restaurer la biodiversité (habitats, espèces) à l'époque de leur mise en place, mais aujourd'hui ils se rendent compte qu'elles répondent à bien d'autres objectifs dont ils ne se doutaient pas il y a vingt ans, et qui n'ont donc pas été mesurés ou suivis dans le temps.

III.3 Approche « acteurs »

Les paragraphes qui suivent mettent en évidence quelques outils et points de vigilance en fonction des acteurs impliqués dans le financement et/ou la mise en œuvre de SafN, qui nous sont remontés.

Financeurs

- **Agences de l'eau :**

Au niveau des agences de l'eau, un indicateur sur les SfN financées a été mis en place, avec une réflexion sur le périmètre des SfN (ce qui en relève et ce qui n'en relève pas) qui n'est pas tout à fait aboutie.

Le suivi de cet indicateur est imparfait, car les outils d'instruction d'aides ne comportent pas une case spécifique SfN, ce qui fait que c'est financé sur la même ligne que d'autres actions qui n'en sont pas.

- **Régions :**

Au niveau des régions, des mesures de type "SafN" seront financées via les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) qui sont en construction ou viennent d'être adoptées et/ou via les dispositifs déclinés des SRADDET.

La prise en compte de la multifactorialité de la biodiversité, très évolutive, est importante mais rend difficile de définir des critères et modalités de financement compréhensifs. Il faut sortir d'une vision monolithique, justifiée par la préservation de quelques espèces en danger à un endroit donné ainsi que de ne pas se focaliser sur la création et reconnaître aussi les bénéfices de l'existant.

- **Départements :**

Les départements disposent de la politique sur les espaces naturels sensibles (ENS), avec un outil financier qui est la taxe d'aménagement, un outil foncier qui est le droit de préemption au titre des ENS, et des conventions avec les propriétaires privés pour que le département investisse des crédits publics sur des terrains privés au titre de la convention.

Des suivis sont effectués sur les sites pour lesquels les départements sont propriétaires, avec des indicateurs sur l'amélioration de la qualité de l'eau et la biodiversité liés à la gestion du site.

- **Particularité de l'Outre-mer :**

Dans les territoires d'outre-mer, la nécessité de structures locales-relais ou d'approches « bottom-up » est soulignée. En effet, la solution nationale « parachutée » ne prendra pas.

- **Banques :**

La définition des critères de financement est encore mal partagée et de nombreux acteurs du territoire ne connaissent pas forcément les projets « SafN » qui pourraient être financés.

De manière générale, les financeurs suivent le nombre de projets financés, ou la part de dépenses dédiée à un sujet, mais ne suivent pas des indicateurs de résultats permettant de rendre compte de l'efficacité des politiques du point de vue de l'amélioration d'indicateurs sur la biodiversité, l'adaptation, etc. Un financeur a aussi fait remonter l'importance de partager les mêmes indicateurs entre financeurs et entre projets, de façon à pouvoir les mettre en relation et les comparer.

Opérateurs

- **Les Conservatoires d'espaces naturels (CEN) et/ou gestionnaires de réserves naturelles :**

Les responsabilités de structures comme le CEN ont évolué : elles cherchent moins à sauver une espèce (sauf si on la considère uniquement comme du patrimoine) que de revenir à une meilleure articulation avec le vivant (le milieu et les services écosystémiques).

En ce qui concerne le suivi de travaux hydromorphologiques : pour un des sites, le protocole LIGERO (RHOME0 décliné pour la Loire) a été développé par le CEN pour le suivi des zones humides (paramètres de suivi avant et après travaux) – financé et demandé par l'Agence de l'eau.

- **Acteurs de l'agroforesterie :**

Il existe actuellement une exigence de planter des essences « françaises » (qui nécessite de prouver qu'elles existent sur le territoire depuis 500 ans), mais certaines voix remettent cette exigence en cause du fait du changement climatique. En effet, avec le changement climatique, les choses évoluent très vite : « *des insectes migrent, disparaissent, arrivent, et idem pour les végétaux* ». Il est nécessaire, selon un interlocuteur, d'avoir « *un débat dépassionné pour planter des espèces qui ne sont pas de chez nous* », de manière objective.

Un autre enjeu concerne le choix des essences dont dispose les parcelles en agroforesterie, qui est plus restreint que celui des parcelles en boisement (liste d'essences MFR qui est plus vaste).

En ce qui concerne le suivi biodiversité, il faut retravailler ces questions avec plus de partenaires autour de la table (dont l'OFB), et rassembler les projets et remontées de données pour les indicateurs dans des bases de données interactives.

III.4 Conclusions succinctes

En conclusion, nous retenons que peu d'approches intégrées climat – biodiversité existent à ce jour, comprenant un programme d'actions propre répondant à une stratégie avec un système de suivi-évaluation défini (ce qui implique l'élaboration d'indicateurs non seulement de suivi d'actions mais également de résultats concrets par rapport à des objectifs d'adaptation au changement climatique et de protection de la biodiversité).

De manière générale, l'ensemble du système « aménagement » en France est plutôt conçu pour accompagner des projets perçus comme « classiques » (associés au bétonnage et aux approches dites « en dur »), que ce soit par l'arsenal juridique et réglementaire (ex. des cahiers des charges, des normes de sécurité, de l'utilisation imposée de certains espaces et d'espèces, etc.), les outils de comptabilité des administrations publiques, les connaissances et retours d'expériences disponibles, ou encore la culture de la nature qui est moins avancée que chez certains de nos voisins (ex. Pays-Bas, Danemark).

Toutefois la population semble plutôt favorable à des approches alternatives basées sur la nature (voir les résultats de l'enquête « grand public »), reste à voir comment accompagner les acteurs de terrain au mieux pour traduire la mise en œuvre de SafN par des projets qui ont du sens localement et à plus grande échelle.

IV. Annexes

IV.1 Liste des personnes interrogées

Organisme	Date de l'entretien
ADEME	04/08/2021
AELB	26/08/2021
AERM	26/08/2021
AERMC	22/09/2021
AFD	04/08/2021
Agroof développement	16/08/2021
Département Hauts-de-Seine	10/08/2021
ANCT	21/09/2021
AREAS Association de recherche sur le Ruissellement, l'Erosion et l'Aménagement du Sol	09/08/2021
Assemblée des Communautés de France A.D.C.F	19/08/2021
Banque des Territoires	17/09/2021
CEN Auvergne	29/07/2021
CT Guyane	27/07/2021
Département 37	25/08/2021
Experte indépendante	05/08/2021
Fondation Tour du Valat	11/08/2021
France Nature Environnement	29/07/2021
INRAE	06/08/2021
Lille Métropole	02/08/2021
LPO	27/08/2021
Nantes Métropole	01/09/2021
ONF	09/09/2021
PNR des Alpilles	30/07/2021
Région Grand Est	22/09/2021
Région Nouvelle-Aquitaine	26/07/2021
Région Occitanie	23/09/2021
Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)	31/08/2021

Organisme	Date de l'entretien
Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne	18/08/2021
Ville de Paris	25/08/2021
Voies navigables de France	23/09/2021

IV.2 Guides d'entretiens

IV.2.1 Financeurs

0 INTRODUCTION – QUI ETES-VOUS ?

Pour commencer, quelques questions vous concernant :

- Quel fonction / poste (dans quel organisme) occupez-vous actuellement ?
- Quel a été votre parcours préalable ?
- Quand et dans quel contexte avez-vous entendu parler de SfN, SafN pour la première fois ?

PARTIE 1 – QUE FINANCE VOTRE INSTITUTION / STRUCTURE ?

Nous poursuivons sur les projets financés par votre institution / structure :

- **Quelles SafN financez-vous ?**
Note à l'intention des enquêteurs : cette question a surtout pour but de contextualiser le reste de l'entretien, de voir leur niveau de connaissance des SafN et comment ils les définissent (selon des critères techniques, géographiques, de gouvernance...).
- **Quels sont les critères de financement ?**
Note à l'intention des enquêteurs : 1) leur demander leurs critères (sans rien induire d'autre, mais en limitant un peu leur temps de parole), 2) leur montrer les critères UICN, leur demander ce qu'ils pensent de ces critères (regard critique), 3) leur demander si leurs critères correspondent aux critères UICN (si oui, on fait le lien entre les 1) et 2), si non, on essaie de comprendre pourquoi et si besoin on rallonge la liste des critères), 4) même démarche avec les critères sur l'adaptation.
 - Réponse du projet aux critères de SFN, rappel des [critères de l'UICN](#) :
 - Réponse efficace à des défis sociétaux
 - Conception tenant compte de l'échelle
 - Gain net de biodiversité
 - Viabilité économique
 - Gouvernance inclusive
 - Avantages multiples
 - Gestion adaptative
 - Intégration et durabilité
 - Réponse du projet aux critères de l'adaptation :

- *Anticipation d'effets climatiques (limitation des impacts négatifs du changement climatique et maximisation des effets bénéfiques)*
 - *Co-bénéfices (climatiques, environnementaux, économiques, sociaux) et évite la mal-adaptation (déplacement d'un problème)*
 - *Additionnalité (pas une mesure qui serait réalisée même sans changement climatique)*
- Quelles sont les **modalités de financement** ?

Note à l'intention des enquêteurs : regarder la liste avec la personne et demander s'il y aurait des choses à y ajouter au regard de ses pratiques

 - *Dotation forfaitaire, individuelle ou collective*
 - *Compensation des surcoûts et manques à gagner*
 - *Soutien aux investissements*
 - *Soutien à l'ingénierie / conseil*
 - *« One shot » ou plurinannualité*
 - *Autres*
 - **Suivez-vous les SafN financées ?**
 - **Si oui :**
 - Quel outil / système de suivi ? ex. reporting des porteurs de projet, temporalité, niveau d'information demandé, etc.
 - Avez-vous un standard de reporting ?
 - Quels indicateurs de suivi (biodiversité, adaptation au changement climatique) ?
 - **Si non**, quelles en sont les raisons ? Quelles en sont les conséquences ? Qu'est-ce qu'il faudrait mettre en place selon vous ?
 - Quels sont les **résultats globaux** observés (sur l'ensemble du portefeuille de projets financés) ?

Note à l'intention des enquêteurs : garder les listes ci-après comme relances au cas où la personne ne sache pas comment répondre ou n'aille pas très loin dans sa réponse. Dans tous les cas les interroger à la fois sur biodiversité et adaptation si non évoqué a priori.

 - *En termes de biodiversité :*
 - *nombre de SafN financées (nombre de projets) ;*
 - *espaces protégés ou restaurés si dégradés (hectares, ou linéaires en km de cours d'eau) ;*
 - *surfaces végétalisées (ha) ;*
 - *types et nombre de milieux / espèces protégées ;*
 - *etc.*
 - *En termes d'adaptation au changement climatique :*
 - *populations (nombre d'habitants), ou biens / activités (chiffre d'affaires, nombre d'emplois, ...) protégés de risques (inondations, sécheresses, incendies, etc.);*
 - *limitation de l'effet îlot de chaleur urbain (ex. réduction de la température de l'air en ville de x°C par rapport à une année / saison / période de la journée de référence) ;*
 - *baisse de la consommation de ressources sans effet compensatoire par une augmentation d'activités consommatrices (foncier, eau, énergie ...) ;*
 - *etc.*

PARTIE 2 – PRISE DE RECU

Prenons un peu de recul sur les projets financés :

- Pensez-vous que vous financez les « bons projets » ?
- Pensez-vous que vous financez assez de « bons projets » ?
- Avez-vous eu l'expérience de financer des projets qui n'ont pas pu aboutir ou qui n'ont pas délivré les résultats escomptés ? (donner des exemples)
- Quelles adaptations voyez-vous dans les manières de faire aujourd'hui, pour gagner en efficacité et/ou en résultats ?
- Qu'est-ce qui est encore mal ou pas financé selon vous, et qui mériterait de l'être ?
- D'une manière générale, de votre point de vue, quels sont les principaux obstacles à la mise en œuvre de SafN ?
- Avez-vous des choses à rajouter par rapport à l'échange que nous venons d'avoir ?

L'entretien est maintenant terminé. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Nous restons à votre disposition pour toute question en lien avec le projet ou l'étude.

IV.2.2 Opérateurs

0 INTRODUCTION – QUI ETES-VOUS ?

Pour commencer, quelques questions vous concernant :

- Quel fonction / poste (dans quel organisme) occupez-vous actuellement ?
- Quel a été votre parcours préalable ?
- Quand et dans quel contexte avez-vous entendu parler de SfN et de SafN pour la première fois ?

PARTIE 1 – RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS D'ADAPTATION FONDEES SUR LA NATURE

Nous poursuivons sur vos expériences dans la mise en œuvre de SafN :

- Pourriez-vous me **décrire les SafN** que vous avez mises en œuvre (au pluriel ou au singulier) ?

Relances :

- *Quelles motivations (biodiversité, climat, etc.) et quelle place à l'adaptation au changement climatique ?*
- *Dans quel contexte s'est inscrit le lancement de la réflexion ?*
- *Le lancement de l'action était-il réfléchi, mûr, ou plutôt en réaction spontanée à une situation / problématique et laquelle ?*
- *Quels moyens ont été mobilisés, en interne comme en externe ?*

- *Quelle était la configuration de l'action (technique, calendrier, objectifs, résultats attendus...) ?*
- *Quelle a été la gouvernance de l'initiative ? Acteurs moteurs, financeurs, etc.*
- *Où en êtes-vous dans le processus de mise en œuvre (état d'avancement, prochaines étapes) ?*
- Quels sont les **principaux avantages/bénéfices** que vous retirez de la mise en œuvre de cette SafN ?
- Quels sont les **principaux obstacles** auxquels vous avez été confronté dans la mise en œuvre de vos SafN ?

Relances :

- *A quelle étape de la mise en œuvre (conception, expérimentation, conduite opérationnelle, travaux/réalisation, gestion, bilan...) ?*
- *Quels types d'obstacles, décrire :*
 - *Financement*
 - *Politiques publiques (priorité, échelle, cohérence, ...)*
 - *Volonté politique*
 - *Acceptabilité sociale*
 - *Concertation des parties prenantes*
 - *Règlementation*
 - *Accès au foncier*
 - *Manque de connaissances (techniques, scientifiques...)*
 - *Manque de compétences (techniques, transversales)*
 - *Défaut de formation*
- Quels **leviers** avez-vous mis en œuvre pour surmonter ces obstacles, le cas échéant ?

PARTIE 2 – SI C'ÉTAIT À REFAIRE... PRISE DE REcul

Prenons désormais de la hauteur par rapport à votre démarche :

- Si vous deviez refaire les mêmes actions aujourd'hui, y a-t-il des choses que vous feriez **différemment** ? Si oui, lesquelles ?

Relances :

- *Disposez-vous d'un suivi des résultats (biodiversité, changement climatique) ?*
- *Si un collègue d'un autre territoire souhaite se lancer dans une démarche similaire, quels précieux conseils lui donneriez-vous ?*
- Souhaitez-vous **rajouter quelque chose** que vous auriez oublié d'évoquer avant que nous terminions ? (Laisser quelques minutes pour réfléchir au besoin)

L'entretien est maintenant terminé. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Nous restons à votre disposition pour toute question en lien avec le projet ou l'étude.

IV.3 Liste des abréviations

ACDF	Assemblée des Communautés de France
ADEME	Agence de la transition écologique
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse
AERMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse
AFD	Agence française de développement
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
CEN	Conservatoires d'espaces naturels
CT	Collectivité territoriale
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MFR	Matériel forestier de reproduction
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
PNR	Parc naturel régional
RNF	Réserves naturelles de France
VNF	Voies navigables de France